



# LA VIE ERROISE

N° 98

Mai 2023



[www.mairieerre.com](http://www.mairieerre.com)

Commune de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent



Chères Erroises, Chers Errois,

Le mois de mai est arrivé, mais le soleil n'a pas suivi...

Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, une grande partie du budget 2023 est axée sur l'investissement. En effet, des travaux sont menés sur la rénovation énergétique, la recherche d'économie en eau et la sécurisation :

- Les travaux de rénovation énergétique de la Poste et de la petite salle ont démarré ; ils seront terminés fin mai.
- Des travaux de rénovation énergétique de l'école sont engagés. Plusieurs demandes de subventions ont été déposées. L'équipe municipale a effectué les appels d'offres qui ont permis de choisir les différentes entreprises intervenant sur ce projet. Une programmation des travaux a été planifiée et ne gênera pas la scolarité de nos enfants puisqu'ils débiteront le 10 juillet.
- Une cuve de récupération d'eau de pluie est posée au niveau de la cour arrière de la salle des fêtes. De plus, les espaces verts ont été repensés avec des plantes peu gourmandes en eau.
- Les travaux de sécurisation rue POUILLE, VAILLANT et BRANLY, en concertation avec les responsables du département (route départementale) sont terminés. Malgré cela, certains automobilistes roulent encore trop vite !

Une étude est en cours concernant la rue JAURES et le carrefour ROMPTEAU, VAILLANT, BRANLY. Une réunion sera organisée avec les riverains afin de présenter les résultats.

Pour finir, nos petits Errois arrivent à la fin de leur année scolaire qui s'accompagne des traditionnelles festivités auxquelles la population est chaleureusement invitée :

- 17 juin fête de la musique
- 24 juin fête de l'école
- 14 juillet fête nationale

Il me reste à vous souhaiter de bonnes vacances avec un soleil plus radieux qu'il ne l'est...

Prenez soin de vous,

*Jean-François Daly*

*Le Mot  
du  
Maire*

*Mai  
2023*

# Bulletin d'informations

Mai 2023

S

## Présentation générale

---

- Mot du Maire page 3
- Présentation de l'équipe municipale pages 5
- Renseignements utiles pages 6 à 7

O

## Vie communale

---

M

- Etat civil page 8
- Compte rendu du conseil municipal pages 9 à 16
- Informations Village pages 17 à 26
- A vos agendas... page 26

M

## Le monde associatif

---

A

- A Erre'Obic pages 27 à 28
- Chat'vadrouille à Erre page 29 à 30
- Comité des Fêtes page 31
- Harmonie municipale pages 32 à 33

I

R

## Informations diverses

---

page 34

E

## Vous avez la parole

page 36

# Permanences de l'équipe municipale



**Jean-François DALY, Maire**  
*sur rendez-vous*



**Alain PAKOSZ, 1<sup>er</sup> adjoint**  
Administration, finances  
*samedi matin sur rendez-vous*



**Christelle RUTKOWSKI, 2<sup>ème</sup> adjointe**  
Affaires sociales  
*sur rendez-vous*



**Michel TIEFENBACH, 3<sup>ème</sup> Adjoint**  
Urbanisme, travaux  
*samedi matin sur rendez-vous*



**Rolande GROLIER, 4<sup>ème</sup> Adjointe**  
Location des salles  
*lundi et vendredi de 14h à 16h*



**Patrick VERDIN, 5<sup>ème</sup> Adjoint**  
Sécurité, fêtes et cérémonies  
*samedi matin sur rendez-vous*

# Renseignements utiles

## La mairie

91 rue Jules Guesde  
59171 ERRE  
☎ 03 27 86 61 05  
Fax : 03 27 86 29 36  
✉ [mairie.erre1@cegetel.net](mailto:mairie.erre1@cegetel.net)

### **Horaires :**

Lundi : 14 h - 17 h  
Mardi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h  
Mercredi : 8 h 30 - 12 h  
Jeudi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h  
Vendredi : 10 - 12 h / 14 h - 17 h  
Samedi : 8 h 30 - 12 h

**Lundi et vendredi de 14 h à 17 h :** formalités d'urbanisme, accès au cadastre et aux archives

**Le site de la mairie est mis à jour régulièrement ; vous pouvez le consulter via [www.mairieerre.com](http://www.mairieerre.com) et retrouver les informations et/ou les documents utiles.**

## La médiathèque

☎ 09 81 83 94 27

Courriel : [erremediatheque@gmail.com](mailto:erremediatheque@gmail.com)  
Portail du réseau : [www.bibliotheque.cc-cœurdostrevent.fr](http://www.bibliotheque.cc-cœurdostrevent.fr)

**Horaires :** mercredi de 14h à 19h  
vendredi de 16h à 19h.

## L'agence postale

☎ 03 74 22 02 11

**Horaires :** Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h.

Le samedi, il est possible de retirer les colis, les recommandés en mairie.

## La déchèterie

☎ 03 27 43 78 99

[www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

**Horaires :** Du lundi au samedi de 9h à 12h15 et 13h30 à 18h30.  
Le dimanche : de 9h à 12h

Fermée le mardi et jour férié

Déchèterie de proximité : Aniche, Rieulay, ...

## Le cimetière

**Horaires été :** Du 1er avril au 31 octobre :  
Du lundi au dimanche de 8h à 19h30

**Horaires hiver :** Du 1er novembre au 31 mars :  
Du lundi au dimanche de 8h à 17h.

## Le city stade

### **Horaires été :**

Du 1er avril au 31 octobre :  
Du lundi au samedi de 8h à 19h30

### **Horaires hiver :**

Du 1er novembre au 31 mars :  
Du lundi au samedi de 8h à 17h.

**Fermé le dimanche.**

## Numéros de téléphone :

Sapeurs-  
Pompiers : 18  
GDF urgence  
SECURITE GAZ : 0 810 433 659  
Police SOMAIN : 03 27 86 91 70  
SAMU : 15  
CENTRE ANTI -  
POISON : 0800 59 59 59  
S.O.S. MAINS : 03 20 95 75 00  
Médecin de  
garde : 03 20 33 20 33

### *Médecin généraliste :*

Docteur BODUAIN : 03 27 90 90 97

### *Chirurgien-dentiste :*

Docteur VARLET : 03 27 86 36 96

### *Infirmières :*

Mmes BODART- 06 87 92 05 29

ADAMO, SURMONT-

SILVERT et PATTE-

FONTAINE

## Permanence de l'assistante sociale :

Mme Guignonnet reçoit en mairie  
uniquement sur RDV.

Tel : 03 59 73 30 30



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE  
Centre  
Régional  
Permanence

Direction régionale aux droits des femmes et  
à l'égalité entre les femmes et les hommes  
Délégation départementale aux droits des femmes du Nord - DDCS Nord

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES**

## COVID-19 - VIOLENCES CONJUGALES

### Arrondissement de Douai

**17**

#### Police/ gendarmerie : Protection des victimes

En cas d'urgence, composez le 17 pour contacter la police ou la

gendarmerie. Si vous ne pouvez pas appeler, **envoyez un SMS au 114**, un numéro gratuit qui vous mettra en contact avec les services de secours. Une ordonnance de protection avec éviction du conjoint violent peut être prise en cas de situation de violence et de danger avéré

**3919**

#### Aide anonyme

Composez le 3919 pour recevoir de l'aide anonyme et gratuitement.

**115**

#### Hébergement d'urgence

Composez le 115 pour obtenir un hébergement d'urgence.

#### Signalement

- en ligne : sur la plateforme [arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr)
- en personne : pour effectuer un signalement physique, vous pouvez vous rendre en gendarmerie ou au commissariat de police, en pharmacie.

#### Associations locales

SOLFA Accueil de jour  
« SIMONE » Douai  
du lundi au vendredi.  
07 66 12 09 20  
[ajsimone@asso-solfa.fr](mailto:ajsimone@asso-solfa.fr)

France Victimes 59  
SCJE Douai  
du lundi au vendredi.  
03 27 88 29 52

SIJADIS Douai  
référents Téléphones Grave  
Danger.  
Tous les jours  
03 27 98 26 84

# Etat civil

## Naissances :

- \* MORELLE JASPARD Soren, Didier, Daniel le 22 mars
- \* BENBOUZIANE Assia le 13 avril
- \* BARDI CASIER Aria, Gilda, Victoire, Kara le 2 mai



## Mariage :

- \* CHEVALIER Denis et DUCANCHEZ Bérénice le 22 avril



## Décès :

- \* HELLE Alain le 19 avril
- \* PICAUVET Patrick le 20 avril
- \* SAUDRAIS André le 21 avril
- \* ROBERT veuve MARTIN Maria le 9 mai





# Compte rendu du conseil municipal

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

**Etaient présents** : Jean-François Daly - Alain Pakosz - Patrick Verdin - Rolande Grolier  
Martine Roussel - Nadine Leclercq - Christelle Rutkowski - Michel Tiefenbach - Nathalie Evrard  
Michel Koniusz - Lucien Larcanché - Maxime David - Rudy Marage - Frédéric Nathiez - Claire  
Secq - Amélie Nowicki - Virginie Rizzo.

**Excusé** : Antoine Hector

**Absente** : Caroline Brissez

**Secrétaire de séance** : Martine Roussel

**Auxiliaire administrative** : Dominique Spadaro

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur JF. Daly, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 22/03/2023, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Monsieur le Maire fait état en début de séance comme le prévoit les articles L.2123-24-1-1 et L.5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) des indemnités brutes annuelles en € de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du conseil municipal.

### **I – Compte de gestion 2022**

Le compte de gestion établi par le comptable du Trésor fait apparaître le même résultat que le compte administratif et aboutit à cette conclusion : « aucune anomalie constatée ».

Le Conseil est appelé à approuver le compte de gestion :

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

*Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.*

## II – Compte administratif 2022

M. le Maire présente le compte administratif 2022.

### COMMUNE DE ERRE

CA 2022

#### Vue d'ensemble du fonctionnement

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>Réalisé</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>357 337.21</b>
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>375 487.99</b>
<b>014 – Atténuation de produits</b>	<b>18 394.00</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>185 609.68</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>1 034.81</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>78</b>
<b>68 – Dotations aux provisions</b>	<b>3000</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>940 941.69</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>940 941.69</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>Réalisé</b>
<b>013 – Atténuations de charges</b>	<b>18 845.02</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>51 092.21</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>51 567.00</b>
<b>731 - Impositions directes</b>	<b>653 981.25</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>394 884.41</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>35 535.91</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 205 905.80</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>1 339 539.70</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>9 309.79</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 554 755.29</b>

<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Solde de fonctionnement réalisé</b>	<b>1 613 813.60</b>

**COMMUNE DE ERRE**

**CA 2022**

*Vue d'ensemble de l'investissement*

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
10- Dotations, fonds divers et réserves	815.77
16 - Emprunts et dettes assimilés	20 313.83
20 - Immobilisations incorporelles	4 320.00
21 - Immobilisations corporelles	178 365.06
23 - Immobilisations en cours	83 986.82
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>287 801.48</b>
11 – 45 - Travaux d'élagage	1 200.00
<b>Total dépenses d'investissement par opération</b>	<b>1 200.00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>14 709.79</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>303 711.27</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
001 – Excédent d'Investissement reporté	68 317.11
10 - Dotations, fonds divers et réserves	193 429.85
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0
13 - Subventions d'investissement reçues	64 480.10
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>326 227.06</b>
11-45 - Travaux d'élagage	1 200.00
<b>Total recette opération d'Investissement</b>	<b>1 200.00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>5 400.00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>332 827.06</b>
<b>SOLDE DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>29 115.79</b>

D'où un résultat de clôture 2022 de + 1 613 813.60€ en Fonctionnement et de + 29 115.79€ en Investissement. Ces 1 642 929.39€ représentent le résultat de clôture global de l'exercice 2022 qui sera versé au BP 2023 sous la forme 29 115.79€ (article R001), 26536.28€ (article 1068), 1 587 277.32€ (article R002).

***Le Conseil est appelé à voter, M. le Maire sort, il ne prendra pas part au vote et M. Alain Pakosz est élu président de l'assemblée durant l'absence du maire. Il demande au CM de prendre part au vote.***

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

*Le compte administratif est voté à l'unanimité*

***Le compte administratif étant voté, le Maire récupère la présidence, reprend part au débat et M. Pakosz, 1<sup>er</sup> adjoint présente le budget primitif 2023.***

### **III – Présentation du budget primitif 2023**

#### **COMMUNE DE ERRE**

**BP 2023**

*Vue d'ensemble du fonctionnement*

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Propositions Globales</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>743 850</b>
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>447 000</b>
<b>014 – ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>31 000.00</b>
<b>65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>209 585.69</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>695.57</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>1 000.00</b>
<b>68 – Dotations aux provisions</b>	<b>3 000.00</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>0</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 436 131.26</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 345 192.82</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 781 324.08</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Propositions Globales</b>
	<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>51 664</b>
<b>731 – Fiscalité locale</b>	<b>672 486</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>390 684.76</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>10 012.00</b>
<b>78 – Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>3 000</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>9 500</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>1 587 277.32</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 771 324.08</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>10 000</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 781 324.08</b>

*Commune de ERRE*

*BP 2023*

*Vue d'ensemble de l'investissement*

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Propositions Globales</b>
	<b>001 – Déficit d'Investissement reporté</b>
<b>020 - Dépenses imprévues</b>	<b>0</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>20 998.01</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>35 634</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>505 687.38</b>
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>952 000</b>
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>1 514 319.39</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>10 000</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 524 319.39</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Propositions Globales</b>
<b>001 - Excédent d'investissement reporté</b>	<b>29 115.79</b>
<b>024 - Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>23 000.00</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	35 000
13 - Subventions d'investissement reçues	65 474.50
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	26 536.28
16 - Emprunts et dettes assimilés	0
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>179 126.57</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 345 192.82</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 524 319.39</b>

**Montant du budget global 2023 : 4 305 643.47€**

Le budget est mis au vote :

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

*Le budget primitif 2023 est voté à l'unanimité.*

#### **IV – Taux d'imposition 2023**

M. le Maire détaille les différents taux d'imposition 2023 en précisant qu'il propose de ne pas les augmenter cette année. Pour autant il signale l'augmentation des bases de plus de 7% cette année (décision des directions des finances de l'état et non pas de la Commune). Cette explosion des bases impliquera donc malgré tout une augmentation de la taxe foncière pour les contribuables.

- Foncier bâti : 53.23%
- Foncier non bâti : 95.45%
- Taxe d'habitation résidence secondaire : 19.95%

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée

- pour : 17
- abstention : 0
- contre : 0

*Les taux sont adoptés à l'unanimité.*

#### **V – Subventions aux associations**

M. Patrick Verdin détaille l'ensemble des subventions :

Associations	BP 2022	BP 2023
Anciens Combattants	286	286
USEH	2 652	2 500
A Erre Obic	571	280
Harmonie Municipale	5 671	5 671
DDEN	80	80
Association parents d'élèves	2019	220
Occe2375 école S. Lanoy	0	1 500
Médiathèque	3 200	3 200
La FOURMI'R	107	107
Ippon Club Judo	255	255
Comité des Fêtes	500	2 000
Red Training	100	100
ChatVadrouille	300	150
Le renard et la fraise	0	200
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>13155</b>	<b>16 549</b>
CCAS	7 600	7 800
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>20 755</b>	<b>24 349</b>

*Les subventions sont mises au vote et sont adoptées à la majorité.*

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 1

## **VI – délibérations diverses**

VI – 1 : M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (Catégorie B). De ce fait le tableau des effectifs est ainsi révisé.

En revanche il signale que certains postes vacants seront à supprimer suite à l'avis au préalable du Comité Social Territorial.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 0

*La délibération est votée à l'unanimité.*

## **VII - Informations diverses**

- M. le Maire informe l'assemblée d'un prochain conseil municipal en date du 9 juin 2023 concernant l'élection des délégués et suppléants aux élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023.
- M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour l'installation d'une friterie sur le parking du stade. L'ensemble des élus étant d'accord, une autorisation sera établie au nom du demandeur.
- L'assemblée discute et élabore un plan d'actions sur les festivités du 14 juillet.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h40. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



# Informations Village

## ✓ Retour sur le projet communal : « Délit Celtique »

Le samedi 18 mars à 19h, la Municipalité donnait rendez-vous aux Errois à la salle des fêtes pour clôturer le projet communal : « Délit Celtique ».



En effet, ce bal finalisait le projet qui était marqué par 3 temps forts et chapeauté par la compagnie AMUZEON :

1/ La causerie musicale ; elle a lieu à la médiathèque.

2/ L'apprentissage des danses traditionnelles irlandaises en collaboration avec l'école et plus particulièrement la classe de Mme Ferretti ainsi que notre association de danses, Eklektik.

3/ Un instant musical pendant lequel notre harmonie municipale s'accordait sur le rythme celte.

Tant attendu, ce projet avait débuté en 2020 ; malheureusement, la Covid avait empêché sa réalisation. M. Patrick Verdin, adjoint aux fêtes et cérémonie, l'a repensé parce qu'il était important d'offrir aux Errois et Erroises un instant d'évasion et de convivialité mais surtout, un temps de rassemblement et d'amusement loin des tracasseries du quotidien.

Pourquoi le thème des danses celtiques ? Le calendrier étant proche de la Saint-Patrick (17 mars), l'ambiance des Pubs, les danses au rythme de la musique irlandaise ...et la bière étaient un trio gagnant !

Enfin, la Municipalité tenait à remercier le travail d'Equipe sans quoi la réalisation de ce projet n'aurait pu avoir lieu :

- la CCCO pour son aide matérielle
- les élus, Mme Ferretti, les élèves de GS pour leur participation





- les associations (Eklektik, Harmonie Municipale, la Médiathèque, Ippon club, APE, et le comité des fêtes) qui, de près ou de loin, ont aidé à la mise en place et/ou à leur participation à ce bal.

La soirée du 18 mars a rassemblé 300 personnes qui ont enflammé la piste de danse.

L'ambiance était festive et rythmée pendant plus de 3 heures par la compagnie AMUZEON qui alternait les danses traditionnelles : gigue, cercle circassien, valse et polka irlandaises.



## ✓ **Parcours du cœur**



Le dimanche 2 avril a eu lieu la marche annuelle en soutien à la fédération française de cardiologie.

Les plus courageux ont parcouru 9 km environ.

La Municipalité remercie les participants errois et ceux venus des villages voisins.

## ✓ **La chasse aux œufs en images...**





■ 320 paquets de chocolats ont été distribués aux enfants scolarisés dans notre commune. (Après inscription par les parents).



✓ Commémoration du 8 mai 1945. (En photos)





Il s'en est suivi l'inauguration des 20 ans de la stèle pour les Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.





### ✓ Remise des Médailles du travail

Ce 8 mai, la Municipalité a récompensé l'ancienneté de service et la qualité exceptionnelle des initiatives prises par un salarié dans l'exercice de sa profession.

Cette année, 4 médailles ont été remises :

- une médaille d'honneur du travail en argent
- deux médailles d'honneur du travail en or
- une médaille d'honneur du travail en vermeil



**Mme Isabelle Carly, et M. Franck Piedanna** ont reçu respectivement la médaille d'honneur du travail en argent et la médaille d'honneur du travail en or.



## ✓ Remise de chèques pour le CCAS



La Municipalité remercie grandement M. Philippe Leclercq, Président du Comité des fêtes, pour son implication et sa collaboration au profit du CCAS.

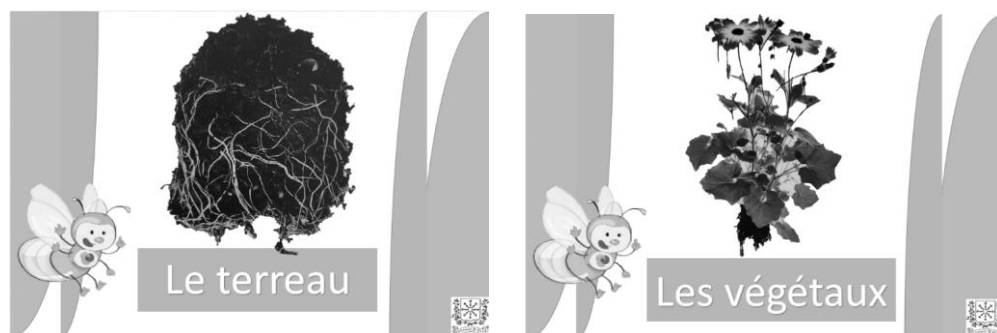
En effet, M. Philippe Leclercq a remis au CCAS 2 chèques : Le 1<sup>er</sup>, d'un montant de 325€, correspondant aux bénéfices perçus grâce à la buvette du Paris-Roubaix. Le 2<sup>ème</sup> chèque d'un montant de 1 177€ est le résultat des bénéfices perçus lors des festivités de la Saint-Patrick.

## ✓ Gestion des déchets au cimetière

Depuis quelques semaines, des installations pour le tri des déchets ont été mises en place à différents endroits du cimetière. (Cf. photo ci-dessous)



Ce tri permet la valorisation des déchets en permettant la réutilisation de ces derniers. Afin de vous aider, nous avons mis en place une signalétique pour les nouvelles consignes de tri :



Aussi, en respectant cette procédure, vous aurez dorénavant la possibilité de nettoyer, soigner ou repoter vos plantations sur place.

## A vos agendas...

<b>Du 17 mai au 5 juillet (inclus)</b>	Marché semi-nocturne (16h-20h) sur la place
<b>17 juin</b>	Fête de la musique
<b>17 juin</b>	Appel du 18 juin RDV 18h au Monument aux Morts
<b>24 juin</b>	Fête de fin d'année de l'école Suzanne Lanoy
<b>14 juillet</b>	Fête nationale (Cf. courrier fin juin)
<b>Fermeture de l'agence postale du 19 juin au 3 juillet inclus.</b>	

# Le monde associatif

✓ A ERRE'OBIC



**BROCANTE  
ERROISE  
DIMANCHE 03/09**

**Rues Jean Jaurès et A.  
Dorvillers**

**DE 7H A 13H**

---

**Inscriptions à la Salle des Sports**  
**1.50€ le mètre**  
**6€ les 5mètres**

- Vendredi 23/06 17h-19h
- Samedi 01/07, 10h-12h

**Tél:06.29.80.46.77**  
**ou 06.77.42.72.36**

# A Erre'obic



**Remercie tous les participants à  
notre évènement**

**FITNESS FLUO PARTY**



## **ZUMBA ENFANT**

séance découverte et pré-  
inscription

les mardis 6, 13 et 20 juin 2023

17h à 17h30 de 3/5 ans

17h30 à 18h15 6/11 ans

salle des sports de l'école

## ✓ CHAT'VADROUILLE A ERRE



Une troisième campagne d'identification pour chats et chiens aura lieu à Erre le mercredi 14 juin à l'occasion de la semaine nationale de l'identification. Vous pourrez identifier votre animal en bénéficiant du tarif association de 40€. Salle de réunion, cour de la mairie de 17h à 19h sur inscription.

Renseignements et contacts auprès de l'association Chat'vadrouille à Erre au 0630406159.


Vous l'aimez, il fait partie de votre famille, identifiez-le !

L'identification est un acte responsable et obligatoire.



**I-CAD**   
Sponsorisée · 



66 493. C'est le nombre de chats déclarés perdus en France sur l'année 2022. C'est autant de personnes dévastées par la perte de leur animal.. vous pouvez éviter cela en identifiant dès maintenant votre animal ! 



# CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

En accord avec la mairie et l'Association 30 Millions d'Amis nous renouvelons une campagne de stérilisation des chats errants afin de réguler leur population et éviter les désagréments occasionnés par une surpopulation d'animaux à la recherche de nourriture, dans le respect du bien-être animal.

**Précision importante** suite à l'inquiétude de certains habitants, cette campagne est effectuée en **collaboration avec 30 millions d'amis**. Tout est fait dans le respect des animaux. Cette démarche est effectuée pour le bien et la salubrité des habitants de la commune.

Les chats et chattes, après stérilisation, poursuivent leur vie en toute liberté mais nous ne retrouverons plus des chatons errants, affamés, porteurs de maladies transmissibles à vos chats domestiques et vivant en votre compagnie.

**Si votre chat est IDENTIFIÉ, il ne craint rien, même s'il n'est pas stérilisé : cet acte relève de votre choix et de votre responsabilité !** Il sera relâché sur le lieu de capture dans les heures qui suivent. En ce qui concerne les chats errants, après stérilisation, ils sont gardés 2 à 8 jours maximum en observation puis sont relâchés sur leur secteur.



Cette campagne aura lieu du 30 mai au 30 juin dans un premier temps. Il est donc important de garder chez vous tout chat domestique non identifié ou le mettre en règle au plus vite en profitant de la campagne d'identification qui aura lieu à Erre le mercredi 14 juin 2023.

# Fête du "Porc' Errois"

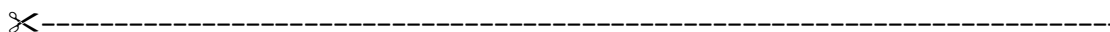
Samedi 08 juillet 2023 à partir de 19 h

Salle des fêtes de Erre



Les places étant limitées, ce repas dansant est réservé en priorité aux errois, erroises et leur proche famille.

Les personnes extérieures pourront participer en fonction des places restantes.



## Porc Errois 2023

Bulletin de réservation, à remettre en mairie lors des inscriptions, accompagné du règlement (espèces ou chèque libellé à l'ordre du Comité des fêtes d'Erre) avant le **jeudi 08 juin 2023**.

Nom et prénom \* .....

Adresse \* .....

Téléphone \* ..... / mail .....

\* : mentions obligatoires

Paiement et inscription **uniquement lors des permanences** : lundi 05 juin, mardi 06 juin et jeudi 08 juin de 14h à 17h et mercredi 07 juin de 10h à 12h

	Nombre	Montant	Total
Adultes		× 15 €	=
Enfants (moins de 12 ans)		× 8 €	=

Total général : ..... €

Mode de règlement :     espèces                       chèque (à l'ordre du Comité des Fêtes d'Erre)

## ✓ HARMONIE MUNICIPALE



### Informations Harmonie (s)

#### ► Auditions des élèves de l'école de musique d'ERRE

Les auditions des classes de chant, guitare, piano, batterie et flûte auront lieu le **samedi 20 mai** à partir de **17h30** à l'école de musique.

#### ► Les 150 ans des Fidèles à Fenain



L'Harmonie municipale d'ERRE participe au concert anniversaire des 150 ans de L'Harmonie.

**Les Fidèles à Fenain, le samedi 27 mai à 19h30, salle des fêtes de Fenain**

► **Dimanche 28 mai, 15 heures, salle des fêtes de Fenain, concert des musiciens du Conservatoire à Rayonnement Régional de Douai.**

#### ► Fête de la musique

A ERRE, le **samedi 17 juin, 18h00, à la salle des fêtes.** Intervention des **Harmonies Municipales d'ERRE** et de Fenain, des élèves de la classe de chant de l'école de musique d'ERRE, des groupes **Greasy Fingers, Brain Toaster, Hooverville, ....**

A Fenain, le **mercredi 21 juin, 18h00, sur la place.** Concert des **Fidèles à Fenain** et de l'Harmonie Municipale d'ERRE.

A Marchiennes, le **mercredi 21 juin, au stade de foot.** Intervention des **Brain Toaster.**

#### ► A Wandignies-Hamage

Le **samedi 13 juillet, à la salle des fêtes.** Soirée concert avec les **Greasy Fingers.**

#### ► Fête Nationale

A ERRE, le **vendredi 14 juillet, défilés des musiciens de l'Harmonie Municipale D'ERRE** et des **Fidèles à Fenain.**



► **Carnaval et Forum des associations**

A ERRE, le samedi 2 septembre, 14h00, à la salle des fêtes, Forum des associations et 19h00, soirée dansante.

Dimanche 3 septembre, défilé carnavalesque dans les rues d'ERRE emmené par les musiciens de l'Harmonie Municipale d'ERRE et des Fidèles à Fenain.

► **Inscriptions de l'école de musique**

Le vendredi 15 septembre de 18h30 à 20h00 et le samedi 16 septembre de 13h30 à 15h00 à l'école de musique rue Victor Hugo.

► **Concert à la salle des fêtes avec le groupe SoudeLille**

Samedi 11 novembre à 19h00



► **Messe de Sainte Cécile**

Date à confirmer. A l'issue de la messe, les élèves se verront remettre leurs diplômes obtenus aux examens CMF de juillet 2023.

► **Concert de Noël**

Le dimanche 10 décembre à 15h30 en l'église Saint Martin d'ERRE.



La chorale Henri Lobert d'Anzin, reviendra avec un répertoire de Noël.

Contact : [latison@wanadoo.fr](mailto:latison@wanadoo.fr)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/search/top?q=harmonie%20municipale%20d%27erre>

# Informations diverses

➤ En 2023, dans une démarche de préservation énergétique, l'Etat français a revu le montant de sa prime à la conversion. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique et que vous remplissez les conditions, bénéficiez d'une aide financière :

- Les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.

Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur le site. Pour obtenir cette aide, vous devez déposer votre demande sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

\*\*\*\*\*

➤ Afin de soutenir l'habitat en milieu rural, le Département du Nord vient de pérenniser son dispositif habitat rural lors du Conseil Départemental du 21 mars dernier et renouvelle ainsi son soutien aux propriétaires particuliers en les accompagnant dans leur projet de transformation d'anciens bâtiments en logements.

Avec ce dispositif, le Département s'engage à soutenir les projets intégrant des critères, de solidarité avec la construction de logements à loyers modérés, écologiques avec de nouvelles références environnementales et inclusifs avec le financement d'équipements dédiés aux personnes en perte d'autonomie.

Il s'agit d'accompagner la création de logements par la transformation de tout ou partie de bâtiments à usage professionnel ou d'habitations présentant une unité homogène et un intérêt patrimonial certain. L'intervention du Département est susceptible de se porter sur 2 types de bâtiments :

- des bâtiments inexploités qui ne présentent plus d'usage professionnel. Cela peut concerner des granges, des étables, des ateliers, etc..
- des logements vacants, inoccupés, ou la restructuration d'un bâti existant.


Ce dispositif est réservé aux particuliers, propriétaires de bâtiments professionnels inutilisés ou de logements inoccupés ou vacants, qu'ils soient en activité ou retraité, mais disposés à transformer leur bâti inutilisé.





**Vous avez des suggestions, des idées, des propositions ?**

**Vous avez la parole**

Nom :		Prénom :	
		E-mail :	
Adresse :			
Sujet abordé :			
Signature :			

**Responsable de la publication :** Jean-François DALY, Maire.

**Comité de rédaction :** Virginie Rizzo, Christelle Rutkowski, Valérie Williams

Bulletin imprimé en mairie (657 exemplaires)